

Département des Alpes de Haute-Provence
COMMUNE DE SISTERON

DMPTV 2025-02-10

DECISION DU MAIRE

ANALYSE DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES POUR LA
CRECHE COLLECTIVE MUNICIPALE
LES P'TITS VOLI

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23-05-2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de signer une convention avec Mr Damien GRATIA Damien pour six animations prévues durant l'année 2025 dans la crèche collective municipale Les P'tit Voli.

DECIDE

ARTICLE 1 : de signer une convention avec Damien GRATIA pour 6 interventions de deux heures chacune dont les dates sont à définir et dont le coût est de 195 euros/intervention soit 1170€ pour la totalité de la prestation. Le coût de la prestation se fera au prorata des interventions réalisées.

ARTICLE 2 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et « Damien GRATIA ».

Fait à Sisteron, le 28/02/2025

Le Maire,

D. SPAGNOU